recherche et le développement (R-D), et l'exportation, pour l'ensemble du matériel de l'abonné qu'elle fournit. Le maximum de points attribuables est le même pour chacun des trois facteurs (100 points). Au total, l'entreprise peut donc accumuler un maximum de 300 points.

On trouvera à l'Annexe 2 les définitions de la R-D, de l'exportation et de la production australienne utilisées pour l'application de l'échelle de cotation numérique.

En ce qui concerne la R-D, on attribuera proportionnellement 20 points pour chaque 1 p. cent du chiffre d'affaires que l'entreprise consacre à la R-D exclusivement pour le matériel de l'abonné, jusqu'à un maximum de 100 points. De même, on attribuera 5 points pour chaque 1 p. cent du chiffre d'affaires provenant de l'exportation de matériel de l'abonné, jusqu'à un maximum de 100 points. Bien entendu, l'entreprise pourra enregistrer une performance supérieure aux plafonds fixés, mais elle n'obtiendra pas de points supplémentaires.

On calculera la "production australienne" en fonction des coûts de production antérieurs et les points seront attribués comme suit :

Premiers téléphones		Autocommutateurs privés et "SBS		Téléphones mobiles cellulaires	
Niveau de production		Niveau de production		Niveau de production	
<25%	0	<15%	0	<15%	0
25%	50	15%	50	15%	50
>50%	100	>35%	100	>25%	100

Le calcul de la "production australienne" tiendra compte des coûts réels de fabrication et du coût de tous les composants et produits finis importés (valeur "au magasin"). Les coûts de la vente et de la commercialisation sont exclus. En ce qui concerne les téléphones mobiles cellulaires, le coût des piles est exclu de ce calcul, puisqu'il s'agit de produits de consommation ne faisant pas partie intégrante de l'appareil.

Pour le facteur "production australienne", on attribuera proportionnellement un nombre de points situé entre le minimum et le maximum fixés. Lorsque l'entreprise fabrique divers équipements de l'abonné, le nombre de points attribués pour ce